



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radio et télévision

Question écrite n° 20171

Texte de la question

M. Christophe Sirugue attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le projet de réforme de l'audiovisuel extérieur. Ce projet prévoit le regroupement des chaînes TV5 Monde et France 24 avec Radio France Internationale au sein d'une même entité. Le but affiché de cette holding de l'audiovisuel extérieur est de développer une « vision française » sur l'information internationale. Or TV5 Monde n'est pas une chaîne d'information mais une chaîne généraliste. Elle est un vecteur de diffusion essentiel du cinéma francophone à travers le monde. Elle participe au financement du cinéma français, apportant des ressources issues de l'ensemble des pays francophones et acquiert chaque année les droits de diffusion de près de 200 films produits ou coproduits en France pour un budget global moyen de 2,8 à 3 millions d'euros. Après 25 ans d'existence, TV5 Monde est le second réseau de télévision internationale, derrière MTV et avant CNN, sa distribution mondiale est de 181 millions de foyers. Cette chaîne de la diversité culturelle ne peut être dissoute dans la future France Monde sans risquer l'avenir de la diffusion d'oeuvres cinématographiques francophones et le maintien de la francophonie en général. Aussi lui demande-t-il quelles mesures sont envisagées pour que ce projet de regroupement garantisse le périmètre d'activité de la chaîne TV5 Monde.

Texte de la réponse

La réforme de l'audiovisuel public extérieur a été voulue par le Président de la République afin de moderniser, ou de donner une meilleure gouvernance ainsi qu'une meilleure cohérence aux entités qui le composent, à savoir Radio France internationale, France 24 et TV5 monde. Des discussions entre les gouvernements partenaires de TV5 monde, engagées dès l'été dernier, ont permis d'aboutir à un projet d'entente préservant le caractère multilatéral et pluraliste de TV5 monde. Ce projet crée les conditions de la modernisation de TV5 monde et définit sa place dans la réforme de l'audiovisuel extérieur de la France. L'autonomie de TV5 monde y est reconnue notamment en dissociant la fonction d'Alain de Pouzilhac, président-directeur général de la holding Audiovisuel extérieur de la France créée pour réformer l'audiovisuel public extérieur, de celle du directeur général, qui n'a pas d'affiliation à cette holding, tout en donnant naturellement l'occasion aux experts en radiodiffusion de tous les pays partenaires de postuler aux postes de direction de la chaîne. Ce projet d'entente devrait également permettre une programmation de qualité qui pourra donner une place plus grande aux émissions de l'ensemble de la francophonie sur TV5 monde. Il prévoit également une articulation structurelle avec France 24 et RFI dans plusieurs domaines (distribution/commercialisation, information, recherche et développement, sites internet). Il rendra TV5 monde plus forte et plus compétitive dans l'environnement médiatique mondial.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Sirugue](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20171

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2937

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6930